



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 30 juin 2010**

en présence des présidents des commissions

Compte rendu

Participants

Membres du Bureau

M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	CHEYNEL Henri	FBF
Mme	DELAIR Joëlle	CFDT
M.	De LAVERNEE Gérard	MEDEF
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	CGT
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	LION Catherine	FNSEA
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	POUZIN Gilles	CFTC
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Présidents de commission

Mme	BAZY-MALAUURIE Claire	« Démographie, questions sociales »
M.	FONTAGNE Lionel	« Entreprise et stratégie de marché »
M.	GEOFFARD Pierre-Yves	« Services publics et services aux publics »
M.	POLLIN Jean-Paul	« Système financier et financement de l'économie »
M.	VANLERENBERGHE Jean-Marie	« Territoires »

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis

Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee
Mme	ROSENWALD Fabienne	SSP
M.	TREGOUËT Bruno	SOeS
Mme	VIENNE Dalila	ASP

Excusés

M.	BRIET Raoul	Président de la commission « Emploi, qualification et revenu du travail »
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	FRECON Jean-Claude	Président de la CNERP
M.	MARESCHAL Patrick	Conseil général de Loire Atlantique
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	CCIP

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	3
I. Bilan des commissions de printemps et de la conférence sur les indicateurs de développement durable.....	3
II. Proposition en vue de l'amélioration du fonctionnement du Comité du label.....	11
III. Bilan détaillé du programme statistique 2009	12
IV. Projet de Rencontre sur la connaissance des réseaux d'enseigne	13

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT a souhaité invité au Bureau du Cnis les représentants des services statistiques ministériels au même titre que les directeurs de l'Insee afin d'assurer un contact direct entre les utilisateurs et tous les producteurs. Il accueille Fabienne Rosenwald, chef du service statistique du ministère de l'agriculture, Bruno Trégouët chef du SOeS. Antoine Magnier directeur de la Dares n'a pu être présent aujourd'hui.

Jean-Pierre DUPORT se dit également ravi d'accueillir Catherine Lion en tant que représentante de la FNSEA. Il redit l'importance qu'il voit à ce que le monde agricole soit présent au bureau du Cnis.

Les Commissions ont toutes tenu leur réunion de printemps mis à part la Commission Territoires, qui se réunira en septembre. Les avis pris lors de ce premier semestre ont déjà permis de rédiger une première trame d'avis général.

Quatre groupes de travail sont actuellement en cours : un groupe de travail sur le **microcrédit** présidé par Pierre Valentin, un groupe sur la **connaissance des associations** présidé par Edith Archambault, un groupe de travail sur **la diffusion du recensement de la population** présidé par Marcel Belliot et un groupe de travail sur **la constitution du RIL** (répertoire des immeubles localisés) présidé par Séverine Ballereau.

Un groupe de travail sur **le mal-logement** a également été mis en place à la demande du Secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme. Ce groupe s'appuiera sur les travaux déjà menés par l'Insee et présentés à la Commission thématique compétente. La présidence en a été confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert. Il invite les membres du bureau qui le souhaitent à participer à ce groupe de travail.

Enfin, le président annonce qu'il a reçu une nouvelle demande de Madame Lagarde et Messieurs Borloo et Apparü visant à examiner les conditions de mise en œuvre de la recommandation du rapport Vorms.

Il invite les présidents à faire le bilan des réunions des commissions qui viennent d'avoir lieu.

I. Bilan des commissions de printemps

Commission Démographie et questions sociales

Claire BAZY-MALAUURIE indique que les enjeux de la Commission Démographie consistent surtout à définir les priorités entre des sujets tous plus importants les uns que les autres. Il ne conviendrait pas que le Cnis croule sous les demandes ministérielles qui mobilisent les services. Elle considère que ces demandes répondent à des enjeux légitimes mais qu'il sera nécessaire de faire un choix également entre les commandes qui sont passées au Cnis.

Jean-Pierre DUPORT juge positif que les ministres s'intéressent au service statistique public, dans un but d'améliorer la connaissance d'un domaine, sans attendre la parution de statistiques privées. La question de l'étalonnage des statistiques privées est importante. En revanche, le Cnis veillera à ne pas être instrumentalisé au détriment des autres utilisateurs de statistiques.

Commission Services publics et services aux publics

Pierre-Yves GEOFFARD indique que la réunion de la commission Services publics et services aux publics a été consacrée à la question des dépenses de santé. Elle a également examiné des projets d'enquête relevant du domaine de l'éducation.

Elle a abordé la question de l'articulation entre les données d'origine privée et les données d'origine publique, à savoir les données des remboursements de l'Assurance Maladie et celles issues des assurances complémentaires. Sur ce point, plusieurs chantiers en cours ont été présentés à la commission, notamment le point de vue de la CNAM et celui de l'Institut des données de santé pour mettre sur la table les difficultés rencontrées. Le problème est que la production de statistiques ne fait pas partie des missions des producteurs de données publiques comme la CNAM et que ceux-ci manquent de moyens humains pour produire, documenter ces données et y donner accès. Par ailleurs, les données produites par la CNAM lui sont d'abord utiles dans la négociation avec ses partenaires, les professions médicales et l'industrie pharmaceutique. Un autre enjeu concerne l'articulation entre l'assurance sociale et les assurances complémentaires. Par conséquent, la commission a essayé d'identifier les difficultés, les points de conflit et les pistes de progrès potentiels pour permettre aux utilisateurs de statistiques d'approfondir leurs travaux sur la distribution des inégalités face aux dépenses de soins.

Philippe CUNEO note que la CNAM dispose d'un grand nombre d'informations mais considère parfois que la mission de fabrication de statistiques n'est pas primordiale pour elle. En revanche, la convention d'objectifs et de moyens de l'Acoss définit des objectifs d'établissement de statistiques et de production d'informations statistiques et prévoit des moyens associés. Par conséquent, il conviendrait d'analyser avec le Directeur de la Sécurité Sociale dans quelle mesure il serait possible de confier à certaines caisses de sécurité sociale la production d'informations de base utiles à la production statistique. Le président de la commission souhaite que cette suggestion qui consiste à s'inspirer de la convention d'objectifs et de moyens de l'Acoss soit effectivement relayée auprès de la CNAM et de la DSS.

S'agissant des projets à venir, Pierre-Yves GEOFFARD souhaite aborder le thème de la sécurité. La Commission s'inscrit dans une phase exploratoire tant du côté des producteurs de données que de celui des utilisateurs sur ces questions. Il s'agit tout d'abord d'identifier les utilisateurs, sociologues par exemple qui abordent le sujet de manière quantitative.

Jean-Pierre DUPORT souhaite effectivement que la commission approfondisse les besoins statistiques sur les questions de sécurité.

Claire BAZY-MALAUURIE observe que la divergence entre les résultats statistiques et les indicateurs de résultat ressenti, qui caractérise le domaine de la sécurité, se pose également dans d'autres domaines tels que le transport. Le sujet de la lecture des statistiques mériterait donc une réflexion générale.

Pierre-Yves GEOFFARD souligne que l'intitulé de la Commission, « services aux publics », reflète la volonté d'accorder au point de vue des usagers la part qui lui revient et de promouvoir les enquêtes de satisfaction. Dans le domaine de la sécurité, les enquêtes de victimation et les autres mesures de sécurité sont très divergentes. Néanmoins, il est vrai que cette divergence existe dans de nombreux domaines comme celui de la santé par exemple. Pour analyser les services publics, les utilisateurs ont besoin d'indicateurs sur l'État en tant que producteur de services publics et sur l'utilité retirée des services publics par les usagers.

Commission Système financier et financement de l'économie

Jean-Paul POLLIN indique que la Commission a discuté :

- des suites à donner au rapport de Margerie, qui est désormais public, sur **les statistiques bancaires**. Le rapport a mis en évidence le découpage entre la façon dont la comptabilité nationale prend en compte les activités bancaires et la comptabilité bancaire elle-même. La Commission a proposé que ces écarts soient suivis. La Commission avait également l'ambition d'approfondir la connaissance sur la comptabilité bancaire par activité. Dans ce cadre, elle a appelé à la constitution d'un groupe de travail technique pour progresser dans ce sens. Ce travail nécessiterait la mise à disposition de personnel de la Banque de France ou de la Commission Bancaire. L'Autorité de la Statistique Publique devrait soutenir cette proposition.

- des travaux du groupe de travail sur **le microcrédit**, mis en place afin de répondre à une demande de la Ministre de proposer une définition du microcrédit. Le groupe travaille sur le microcrédit proprement dit et les micro-entreprises. La définition du microcrédit et de l'enquête qui sera lancée par les services de la Banque de France pour recenser le microcrédit est en voie d'achèvement grâce aux compétences des personnes de la Banque de France qui étaient investies dans le Groupe. Cette enquête devrait être lancée prochainement. Il souligne qu'il n'est pas simple de définir le microcrédit parce que les intérêts des associations qui interviennent dans ce domaine sont parfois divergents.

La réunion d'automne portera également sur **le bouclage entre les comptes financiers et les comptes non financiers**, qui constituait l'objet de l'élargissement du champ de la Commission. Par ailleurs, la Commission abordera les conséquences en termes de statistiques de la fusion entre l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles et la Commission Bancaire, qui devrait être positive pour la statistique. Les services statistiques de l'ACAM, avec qui les relations n'ont pas toujours été simples, seront repris par la Banque de France, ce qui devrait permettre d'avancer.

Débat

Elisabeth PAULY redit l'intérêt de disposer d'information par activité bancaire. Elle précise que les rapports annuels de la Commission Bancaire, à l'exception de celui de 2009, s'efforçaient de donner des indications sur les activités bancaires par ligne de métier à partir de données publiques bien que les *reportings* réglementaires ne le prévoient pas. La difficulté objective statistique à court terme pour avancer sur ce sujet est que les évolutions en matière de *reporting* et de réglementation bancaire résultent désormais de décisions prises au niveau international (comité de Bâle et /ou directives européennes). La création de l'Autorité Bancaire Européenne qui va remplacer le CEBS. (Comité européen des contrôleurs bancaires) devrait renforcer cette tendance.

La Banque de France se mettra en situation de répondre à la demande sur le microcrédit au travers d'une enquête spécifique, qui ne constituera pas un *reporting* réglementaire mais portera sur les établissements les plus représentatifs et les organismes spécialisés dans le microcrédit.

A propos des conséquences de la fusion entre l'ACAM et la Commission Bancaire en termes de disponibilité statistique, il est à noter que la responsable des statistiques de l'assurance au sein de la Banque de France vient de rejoindre l'ACAM pour prendre en charge des activités de contrôle..

Jean-Luc BIACABE signale qu'en matière de statistiques sur le financement de l'économie, le décalage entre les faits objectifs et le ressenti constitue également un sujet important. Il existe actuellement des débats extrêmement difficiles sur la réalité ou non du resserrement du crédit en France. Les statistiques de la Banque de France semblent indiquer qu'il n'y a pas de resserrement du crédit alors que les chefs d'entreprise font état d'un durcissement considérable des conditions d'octroi de crédit. Or il est extrêmement difficile d'obtenir des informations sur la production de crédit et sur le détail par type de crédit et de catégorie d'entreprise ayant obtenu des crédits.

Jean-Paul POLLIN précise que la question du financement des entreprises a été abordée lors des discussions de la Commission Système financier et financement de l'économie sur le programme à moyen terme. Il a été dit à cette occasion que la Banque de France diffuse sur son site internet des statistiques sur le financement par type d'entreprise et par type de crédit qui permettent de se constituer un point de vue sur la question du resserrement du crédit.

Jean-Pierre DUPORT souhaite qu'un représentant de l'ACFCI participe à la Commission Système financier et financement de l'économie.

Commission Territoires

Jean-Marie VANLERENBERGHE indique que les travaux de la Commission Territoires portent sur la mise à disposition de l'information statistique concernant les données infra-communales et à l'échelle des regroupements de communes et des territoires communautaires. Un travail doit être mené pour préciser les zonages d'étude sur lesquels il est nécessaire de disposer d'informations pour faire évoluer les politiques. A cet égard, la production par l'Insee d'informations carroyées sur de petites unités est intéressante car elle permet de faire varier à l'infini les périmètres pour mesurer l'impact des politiques et leur évolution sur les différents secteurs concernés (emploi, environnement et logement notamment).

Par ailleurs, la commission a pris connaissance d'un rapport sur les indicateurs sociaux départementaux, dont elle encourage la production parce qu'ils présentent une importance considérable notamment pour la réforme engagée. Par ailleurs, les exigences du Grenelle 2 à horizon 2017 nécessitent de pouvoir bénéficier d'une information la plus complète possible sur la fabrication des schémas de cohérence territoriale.

Débat

Jean-Pierre DUPORT juge utile que la commission Territoires analyse les conditions dans lesquelles seront anticipées les réorganisations territoriales. Le système statistique devra s'adapter à la création des métropoles, qui regrouperont des compétences communales, intercommunales et départementales.

Jean-Marie VANLERENBERGHE ajoute que l'enjeu est de pouvoir utiliser dans un délai relativement bref une information statistique pour bâtir des politiques dans le cadre de l'évolution des périmètres. Au-delà des métropoles, ce sujet concerne également les zones urbaines sensibles. Il est nécessaire de disposer de statistiques fiables pour les faire évoluer, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le carroyage est important. Il faut également pouvoir disposer des statistiques d'autres organismes, notamment dans le domaine de la santé pour pouvoir embrasser l'ensemble du champ social.

Philippe CUNEO annonce qu'un groupe de travail technique avec M. Paoletti pour le CESE se réunit début juillet pour faire le point sur les progrès réalisés en matière de statistiques sur les DOM-COM comme l'a demandé Jean-Pierre Duport.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Lionel FONTAGNÉ indique que la commission Entreprises et stratégies de marché a travaillé sur deux sujets importants : la variation des prix alimentaires et les publications divergentes sur les prix des logements.

La commission a pris connaissance des travaux de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges dans l'agro-alimentaire. Les débats ont porté sur la notion de marge, qui présente des difficultés d'interprétation par le grand public. Le terme de marge renvoie généralement à la notion de profit dans l'esprit du public alors que la marge recouvre l'ensemble de la chaîne de valeur.

La commission a également débattu de la méthode à retenir pour suivre les prix des produits agricoles et agroalimentaires. Le suivi peut s'exercer sur des prix en niveau ou en indices ou sur des ratios fondés sur l'enquête annuelle d'entreprise ou ce qui va lui succéder. L'Insee était plutôt favorable à un travail sur les ratios mais a pris acte du fait selon lequel la méthode des ratios serait difficilement lisible dans une perspective de communication auprès du grand public. L'Observatoire considère que les niveaux de prix sont plus propices à la communication grand public. Néanmoins, ce choix nécessite de reconstituer une partie des niveaux de prix, ce qui est particulièrement difficile pour la partie industrielle de l'activité de transformation. La commission a donc pointé les efforts qui pourraient être fournis par l'Insee pour reconstituer des prix supplémentaires par rapport à ceux dont dispose l'Observatoire. Cette discussion a montré que le fait d'établir des données à destination du public induit des difficultés en termes de définition des termes employés et de construction des données pour éviter les erreurs d'interprétation.

S'agissant des prix de l'immobilier, Alain Jacquot du SOeS a présenté le rapport du groupe de travail Vorms. La commission a débattu des recommandations du rapport relatives aux données, à leur diffusion et à la transparence des méthodes. Les discussions ont porté notamment sur l'exploitation de l'information de nature notariale, dont la qualité n'est peut-être pas suffisante et qui risque de parvenir trop tardivement. Par ailleurs se pose la question de l'étalonnage de la statistique privée.

Débat

Catherine LION, en tant que représentante du secteur agricole, se félicite de la collaboration renforcée entre les instituts producteurs de statistiques sur les prix. Au-delà de l'objectif de communication en direction du grand public, le secteur agricole attend également de l'Observatoire qu'il fournisse des indicateurs permettant de fluidifier les relations entre les acteurs des différentes filières dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture. L'Union Européenne elle-même réfléchit à la mise en place au niveau européen d'un observatoire qui constituerait un outil de régulation de la relation entre les acteurs. Les indicateurs de l'Observatoire seront essentiels dans la mise en œuvre d'une pratique contractuelle plus intense entre les acteurs de la filière.

Denis DURAND souhaite qu'un point d'étape sur les travaux de restructuration de la statistique d'entreprises avec RESANE et de sa diffusion soit présenté lors de la prochaine réunion de la commission.

Patrick DUCHATEAU indique que le Medef se préoccupe de la liaison entre statistiques privées et statistiques publiques dans le cadre de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises. De nombreuses fédérations se sont vu retirer leur enquête au profit de celle qui est gérée par les services statistiques publics et se plaignent du système actuel faute de résultats et de visibilité sur les résultats. Par ailleurs, le Medef est favorable à la création d'un comité d'étalonnage des statistiques du logement.

Lionel FONTAGNÉ confirme que la diffusion des statistiques d'entreprises fait partie des sujets qu'il inscrira à l'ordre du jour de la commission.

Commission Environnement et développement durable

Philippe CUNEO a remplacé à cette réunion le président Guy Paillotin qui reviendra en octobre. Il indique que la réunion de la Commission Environnement et développement durable portait sur les suites de la conférence du 20 janvier sur les indicateurs de développement durable, les travaux sur l'empreinte CO2 par catégorie de ménage suivant la composition du caddy, la mise en œuvre du règlement européen sur les statistiques de déchets et le programme de la statistique publique.

La commission a attiré une assistance nombreuse composée notamment des représentants d'associations. Le Cnis s'est efforcé au cours de la réunion de faire progresser le dialogue entre les associations et les statisticiens publics. Les associations sont généralement favorables à la multiplication des indicateurs, considérant qu'elle permet de faire progresser la démocratie. Les statisticiens publics estiment pour leur part qu'il est préférable de se concentrer sur un nombre restreint d'indicateurs clairs pour optimiser l'information et la communication.

Par ailleurs, sur le fonctionnement des commissions, le Cnis souhaite généraliser le recours à un discutant pour introduire le débat sur chaque sujet en réunion de commission afin de faire apparaître les points saillants.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable et les suites à donner

Bruno TREGOUËT indique que la Conférence du 20 janvier sur les indicateurs de développement durable a montré que le sujet du développement durable, qui était auparavant l'apanage des experts et des milieux environnementalistes, s'est élargi à de nouveaux acteurs, notamment les acteurs économiques, sociaux et territoriaux.

A l'issue de la conférence, 14 indicateurs phares nationaux de développement durable associés aux défis clés de la stratégie nationale de développement durable ont été retenus. S'y ajoutent 4 indicateurs contextuels qui ne sont pas directement liés aux défis de la stratégie nationale mais qu'il paraît utile de conserver, tel que le PIB.

Les actes de la conférence du 20 janvier ont été publiés sur les sites Internet du Cnis et du CESE. Par ailleurs, il est prévu d'éditer une plaquette à diffusion large sur les 14 indicateurs phares à l'occasion de l'officialisation de la stratégie nationale de développement durable. L'élaboration de la SNDD, qui a débuté il y a deux ans, devrait aboutir en juillet à l'occasion d'un conseil interministériel du développement durable.

Lors de la conférence, la séquence sur les indicateurs territoriaux du développement durable a été écourtée faute de temps. Par conséquent, il paraît nécessaire de revenir sur ce sujet afin de répondre au besoin fort qui s'exprime de la part des acteurs territoriaux. Parallèlement, un socle d'indicateurs territoriaux de développement durable régionaux, départementaux et dans certains cas infra-départementaux a été mis au point en partenariat avec la Datar et l'Insee. Ces indicateurs sont diffusés pour partie et il convient de les faire connaître. Par conséquent, il est prévu d'organiser une journée consacrée aux indicateurs territoriaux du développement durable avec les principaux acteurs concernés. Cette journée se tiendrait fin 2010 ou début 2011.

Les prochains travaux portent également sur le développement, l'amélioration et l'enrichissement des indicateurs nationaux de développement durable. L'objectif est d'améliorer les indicateurs phares retenus ou d'en créer de nouveaux qui font consensus mais qu'il n'est pas encore possible de calculer faute de sources disponibles.

La première étape consiste à mettre en place un groupe technique avec les services statistiques pour améliorer les indicateurs retenus, préciser certains concepts et étudier la possibilité de créer les nouveaux indicateurs demandés. La seconde étape consisterait à réunir une Commission de concertation sur le même modèle que celle qui avait été constituée dans le cadre de la préparation de la conférence du 20 janvier. Placée sous l'égide du Cnis, du CESE et du Commissariat Général au Développement Durable, la Commission de concertation réunira les cinq parties du Grenelle. Les travaux réalisés dans le cadre du groupe technique seraient présentés et soumis à l'examen de la Commission de concertation au cours de trois réunions en 2011. Enfin, une conférence nationale serait organisée au premier semestre 2012.

Ce calendrier permettrait de synchroniser les travaux français avec ceux qui se tiendront au niveau de l'Union Européenne dans le cadre de la révision de la stratégie européenne de développement durable et de la révision éventuelle des indicateurs européens de développement durable. Jusqu'à présent, le Cnis, le CESE et le CGDD ont fait en sorte que les indicateurs phares français soient les plus proches possibles des indicateurs phares de l'Union Européenne.

Jean-Pierre DUPORT invite Bruno TREGOUËT à associer la Commission Territoires aux travaux sur les indicateurs territoriaux du développement durable.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Françoise DUSSERT fait le point de la commission en l'absence du président Raoul Briet. Elle indique que la réunion de la commission Emploi, qualification et revenus du travail portait sur les emplois vacants. Une des recommandations du rapport de Foucauld demandait que soient précisés les indicateurs permettant de repérer les tensions sur le marché du travail et les besoins de recrutement. Par ailleurs, Eurostat a adressé au SSP une demande visant à clarifier le concept d'emploi vacant et d'en préciser le champ pour permettre des comparaisons européennes. Le groupe inter-institutionnel comprenant en particulier la Dares, l'Acosse et l'Insee a présenté ses conclusions sur ce sujet. Le débat a ensuite été introduit par un représentant de la CFDT, Christian Janin. La Commission a noté qu'il serait enfin possible de mettre en place un indicateur macroéconomique des emplois vacants couvrant tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprise mais que des progrès restaient à faire pour repérer les ajustements sur le marché du travail.

Le public de cette commission est varié, les représentants des utilisateurs, syndicats, organisations patronales, administrations sont permanents ce qui permet un débat constructif.

Débat

Denis DURAND regrette que la Commission n'ait pas discuté **des publications relatives aux données du chômage et de l'emploi, et aux difficultés concernant la cohérence des sources**. Il aurait été intéressant de discuter de la révision du dispositif de diffusion des statistiques conjoncturelles d'emploi au moment même où les décisions étaient prises à ce sujet. Les publications des données du chômage semblent conformes aux recommandations du Cnis et les administrations statistiques ont bien pris en compte les demandes des utilisateurs. En revanche, la communication gouvernementale reste axée sur la mise en avant d'éléments partiels. Par conséquent, il conviendrait d'éclaircir la procédure de décision.

Jean-Philippe COTIS précise qu'il était initialement prévu d'inscrire un point sur les difficultés rencontrées sur les données trimestrielles de l'emploi à l'ordre du jour de la Commission. Cette présentation a été annulée parce que le groupe qui travaille sur ce thème a eu besoin de davantage de

temps pour remettre ses conclusions en raison de la complexité du sujet. Par conséquent, ce point sera traité lors de la prochaine réunion de la commission le 17 septembre.

Henry CHEYNEL souligne que les travaux sur **les emplois vacants** présentent un intérêt primordial puisqu'ils touchent au paradoxe entre un taux de chômage croissant et la tension qui caractérise certains secteurs. Ces travaux sont essentiels pour la définition des stratégies de formation. Par conséquent, il souhaite savoir s'ils feront l'objet d'un document de synthèse et à quelle échéance.

François VINCENT souligne que les données sur les emplois vacants sont importantes également pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Françoise DUSSERT indique que les résultats seront publiés rapidement sur le site de la Dares, dans une rubrique dédiée aux tensions sur le marché du travail.

Joëlle DELAIR souhaite que s'établisse **un lien entre les questions relatives aux conditions de travail** relevant de la commission Emploi et **les questions de santé** relevant de la Commission Services publics et services aux publics. En effet, il est nécessaire d'établir ce lien pour pouvoir apprécier la pénibilité du travail et la longévité au travail, thèmes qui n'ont pas été repris par la Commission Services publics. Par conséquent, Joëlle DELAIR souhaite savoir dans quelle commission ces questions seront abordées. Il convient de sensibiliser la CNAM à la nécessité de suivre les dépenses imputées à l'assurance maladie et résultant des problèmes de pénibilité du travail.

Françoise DUSSERT rappelle que suite au rapport Nasse-Légeron sur le stress au travail et les risques psychosociaux, un comité scientifique a été mis en place dans l'objectif de repérer comment la statistique pourrait observer les questions de stress au travail. Ce comité scientifique s'apprête à communiquer ses travaux. A cette occasion, le Cnis propose d'organiser une rencontre sur les questions de santé au travail pour faire le point sur l'information statistique disponible sur ce sujet.

Commission Nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), présidée par le sénateur Jean-Claude FRÉCON

En l'absence de Jean-Claude FRÉCON, excusé, **Françoise DUSSERT** indique que la CNERP s'efforce d'accompagner le recensement sur le terrain en faisant le lien entre l'Insee et les collectivités locales qui en ont la responsabilité. La dernière réunion portait sur la préparation d'un courrier et d'un questionnaire qui seront adressés aux communes sur le répertoire des immeubles localisés. La qualité de ce répertoire, qui constitue la base de l'échantillonnage du recensement, est essentielle. Un responsable du répertoire des immeubles localisés est désormais nommé dans chaque commune, l'objectif est de faciliter la mise à jour du RIL par le dialogue avec ces nouveaux responsables.

Par ailleurs, la commission a préparé un 4 pages explicatif à destination des maires pour préciser comment est calculé la dotation globale de fonctionnement perçue par la commune à partir de la population légale. En effet, les maires croient parfois que la dotation est calculée uniquement sur la base des relevés de population de l'Insee, ce qui n'est pas le cas.

II. Propositions en vue de l'amélioration du fonctionnement du Comité de label et de l'articulation entre opportunité et label

Philippe CUNEO signale que le comité du label, qui est chargé de veiller au respect des bonnes pratiques de la profession dans le cadre des opérations statistiques, effectue un travail très technique qui conduit à un absentéisme de plus en plus fréquent des membres externes à l'Insee. Par ailleurs, les opérations statistiques sont de plus en plus complexes sous l'effet notamment de l'évaluation des politiques publiques. Par conséquent, le hiatus entre la description schématique présentée à la commission thématique lors de l'avis d'opportunité et la description extrêmement technique présentée au comité du label s'élargit.

Michel EURIAT, président du comité du label, précise que le comité délivre un avis de conformité, d'une part aux pratiques de la profession, et d'autre part à la présentation faite à la commission thématique qui a jugé en opportunité. Or les questions qui se sont posées lors de séances récentes ont porté souvent sur l'éthique et ne nous semblent pas relever de la compétence du comité du label mais plutôt de la commission thématique. Il serait donc souhaitable que les producteurs de l'enquête développent les questions d'éthique dans le dossier présenté à la commission thématique et que le président de la commission soit vigilant sur ce point lors de l'examen pour avis d'opportunité. Pour donner un exemple, dans le cadre d'une enquête menée à la fois auprès d'un échantillon bénéficiaire d'une mesure de politique publique et auprès d'un échantillon non bénéficiaire de la mesure, l'orientation des personnes vers un échantillon ou un autre fait souvent partie du dispositif général. Or on est conduit à se poser la question de l'équité du dispositif vis à vis des personnes qui sont orientées vers l'échantillon témoin et pourraient en souffrir si la mesure testée est réellement efficace.

Lors de l'examen de la dernière opération de cette nature sur laquelle le comité a été amené à statuer, il est apparu que les éléments présentés en commission pour opportunité n'étaient pas assez complets. Le comité a finalement accordé le label après avoir entendu en séance le producteur de l'enquête démontrer que le protocole n'était pas inéquitable pour les membres de l'échantillon témoin. Néanmoins, cet exemple montre qu'il serait nécessaire de clarifier le partage des tâches entre la commission thématique et le comité de label.

Par ailleurs, il est proposé de permettre aux partenaires sociaux et aux autres organismes extérieurs au service statistique public d'accroître leur présence aux réunions du comité en favorisant la pratique de la suppléance et en rendant les pré-analyses des experts le plus explicites possible pour faciliter le choix des participants. Enfin, les experts s'efforceront de condenser les discussions sur la méthodologie pour laisser plus de place aux questions sur lesquelles les partenaires sont compétents, notamment la conformité à l'avis d'opportunité et la publication des résultats.

Claire BAZY-MALAUURIE suggère que le comité du label fasse part des difficultés rencontrées aux présidents des commissions thématiques. Les commissions ont parfois tendance à traiter rapidement les demandes d'avis d'opportunité. Par conséquent, il conviendrait de rappeler les exigences minimales que le comité du label est en droit d'attendre de la part des commissions thématiques.

Jean-Pierre DUPORT invite Michel EURIAT à lui remettre une note écrite sur les conclusions et les propositions issues de son analyse qu'il adressera aux présidents des commissions thématiques.

III. Bilan détaillé du programme statistique 2009

Dalila VIENNE indique en préambule que le document remis au Bureau est amendable et perfectible. Par conséquent, le Secrétariat Général du Cnis est preneur de toute remarque sur ce document.

Le bilan détaillé du programme 2009 de la statistique publique a pour objet d'analyser dans quelle mesure la statistique publique a répondu aux attentes exprimées par le Cnis. C'est un travail rétrospectif qui doit faciliter la définition des besoins et priorités pour le futur.

La première partie du bilan rapproche les réalisations de la statistique publique des attentes exprimées par le Cnis et en dégage les points forts et les points faibles. La seconde partie dresse un panorama de l'activité de la statistique publique en 2009.

En 2009, le Cnis a émis 35 avis dont 11 ont été réalisés dans l'année, 18 sont en cours de réalisation et 6 sont sans réponse. Ces chiffres montrent une très bonne réactivité de la statistique publique sachant que 15 ou 16 des 18 avis en cours de réalisation seront réalisés d'ici la fin 2010. Les délais de réalisation des avis peuvent parfois s'avérer très longs. Par exemple, l'établissement des comparaisons spatiales de prix nécessite de mettre en place une méthodologie complexe à partir des tickets de caisse et a pour échéance l'année 2013.

Les avis « sans réponse » s'expliquent pour partie par des changements organisationnels dans les domaines du tourisme et de l'Éducation Nationale.

Ils pointent également une difficulté méthodologique relative au suivi des trajectoires scolaires, qui nécessite la mise en place d'un identifiant des élèves.

Au delà de l'analyse des avis, le bilan 2009 fait une liste détaillée, par commission, des résultats publiés et opérations en cours. Il s'attache surtout à recenser l'information nouvelle apportée par la statistique publique en 2009 au-delà des opérations récurrentes.

Ceci permet de dégager les principaux apports de la statistique publique en 2009 : nouvelles données locales (recensement 2006, base des équipements), mesure plus fine des inégalités sociales et du « halo » entre chômage et emploi, plusieurs regards sur l'insertion professionnelle et enrichissement des indicateurs sur l'environnement.

Il permet également de dégager quelques points de vigilance : difficultés d'estimation des flux migratoires aux frontières, de la population et des touristes. En effet, les nouvelles règles douanières rendent plus difficile la collecte de l'information sur ces différents flux.

La deuxième partie du bilan du programme 2009 présente un panorama des enquêtes de l'année. Ce panorama apporte des informations sur le volume des enquêtes, leur répartition entre le service statistique public et les autres producteurs, la part des enquêtes récurrentes et des enquêtes nouvelles et la part des enquêtes de niveau européen. L'année prochaine, les rédacteurs du bilan s'efforceront de pondérer les enquêtes à partir de la taille de l'échantillon.

Le bilan détaillé du programme statistique 2009 était initialement destiné aux commissions thématiques du Cnis. Il est apparu qu'il pourrait être utilement diffusé auprès d'un public plus large à condition d'en retravailler la forme.

Débat

Jean-Pierre DUPORT souligne la qualité du document, qui montre la richesse de l'activité de la statistique publique, et retient l'idée qui consiste à en faire un outil de communication du Cnis.

Joëlle DELAIR ajoute que le bilan du programme statistique constitue un outil indispensable au-delà du suivi des avis du Cnis. L'une des améliorations consisterait à apporter davantage d'explications sur les programmes qui ne sont pas suivis ou les problèmes méthodologiques rencontrés.

Jean-Luc BIACABE souhaite savoir quelle instance a pour rôle de juger du bilan du programme statistique.

Jean-Pierre DUPORT ajoute que le bilan du programme statistique peut être assimilé à un rapport d'activité du Cnis. Par conséquent, il serait pertinent de l'approuver formellement en Bureau.

IV. Projet de Rencontre sur la connaissance des réseaux d'enseigne

Jean-Marc BEGUIN rappelle que l'Insee a organisé pendant 10 ans, de 1995 à 2005, les Rencontres de la DSE qui portaient sur des sujets relatifs aux entreprises et constituaient des lieux de rencontres entre les statisticiens et les professionnels dont le public privilégié était constitué des statisticiens eux-mêmes. L'objectif était de permettre aux statisticiens de tirer des enseignements de témoignages extérieurs. Ces Rencontres ont été interrompues en 2005 pour des raisons de moyens.

Par ailleurs, l'Insee a développé depuis une dizaine d'année de nombreux travaux sur les réseaux d'enseigne avec les professionnels du commerce. Dans ce cadre, l'idée est née d'organiser une rencontre entre statisticiens, universitaires et professionnels. Cette rencontre sera organisée sous l'égide du Cnis et de la DGCIS, les travaux ayant été menés avec la commission des comptes des services et des commerces. La Rencontre est programmée au 19 novembre et se tiendra à Bercy. Son contenu est élaboré par un Comité de concertation associant une vingtaine de statisticiens, de professionnels et d'universitaires. La Rencontre comportera trois sessions sur la description des formes d'organisation en réseau, l'emprise des réseaux et les leviers du développement des réseaux.

***La prochaine réunion du Bureau et des présidents de commissions aura lieu
le 13 décembre 2010***